

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/03/2026 - B2026/001966 - 2021 B 00306 - 894 294 594 - A.M. CONSTRUIRE
MALIN

Désignation de l'entreprise <u>AM CONSTRUIRE MALIN</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Adresse de l'entreprise <u>1 RUE DU FER A CHEVAL 66240 SAINT-ESTEVE</u>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>9</td><td>4</td><td>2</td><td>9</td><td>4</td><td>5</td><td>9</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>7</td></tr></table>										8	9	4	2	9	4	5	9	4	0	0	0	3	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
8	9	4	2	9	4	5	9	4	0	0	0	3	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *				<u>1</u> <u>2</u>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
<table><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2"><u>3</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>9</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>5</u></td></tr></table>																						Exercice N clos le												<u>3</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>9</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>5</u>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
										Exercice N clos le																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
										<u>3</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>9</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>5</u>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
<table><tr><td colspan="10">ACTIF</td><td colspan="2">Brut 1</td><td colspan="2">Amortissements-Provisions 2</td><td colspan="2">Net 3</td></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td rowspan="2">Immobilisations incorporelles</td><td colspan="2">Fonds commercial *</td><td>010</td><td colspan="2">237 560</td><td>012</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">237 560</td></tr><tr><td colspan="2">Autres *</td><td>014</td><td colspan="2">19 972</td><td>016</td><td colspan="2">3 831</td><td colspan="2">16 141</td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td colspan="2">44 625</td><td>030</td><td colspan="2">22 750</td><td colspan="2">21 875</td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td colspan="2"></td><td>042</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="4">Total I (5)</td><td>044</td><td colspan="2">302 157</td><td>048</td><td colspan="2">26 581</td><td colspan="2">275 576</td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td colspan="2">Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td colspan="2"></td><td>052</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Marchandises *</td><td>060</td><td colspan="2"></td><td>062</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td colspan="2"></td><td>066</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td colspan="2">Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td colspan="2">66 703</td><td>070</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">66 703</td></tr><tr><td colspan="2">Autres * (3)</td><td>072</td><td colspan="2">5 620</td><td>074</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">5 620</td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td colspan="2"></td><td>082</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td colspan="2">413</td><td>086</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">413</td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td colspan="2"></td><td>094</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="4">Total II</td><td>096</td><td colspan="2">72 736</td><td>098</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">72 736</td></tr><tr><td colspan="4">Total général (I + II)</td><td>110</td><td colspan="2">374 893</td><td>112</td><td colspan="2">26 581</td><td colspan="2">348 312</td></tr><tr><td colspan="12">PASSIF</td><td colspan="2">Exercice N 1</td><td colspan="2">NET</td></tr><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td colspan="2">Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">3 000</td></tr><tr><td colspan="2">Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Réserve légale</td><td>126</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">300</td></tr><tr><td colspan="2">Réserves réglementées *</td><td>130</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td colspan="2"></td><td>132</td><td colspan="2">65 578</td></tr><tr><td colspan="2">Report à nouveau</td><td>134</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">60 640</td></tr><tr><td colspan="2">Subventions d'investissement</td><td>137</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Provisions réglementées</td><td>140</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="4">Total I</td><td>142</td><td colspan="2">129 518</td></tr><tr><td colspan="4">Provisions pour risques et charges</td><td colspan="2">Total II</td><td>154</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td rowspan="8">DETTES (4)</td><td colspan="2">Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">85 477</td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">57 447</td></tr><tr><td colspan="2">Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)</td><td>169</td><td colspan="2">16 966</td><td>172</td><td colspan="2">35 451</td></tr><tr><td colspan="2">Comptes courants d'associés</td><td>173</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">76</td></tr><tr><td colspan="2">Autres dettes</td><td>175</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">40 343</td></tr><tr><td colspan="2">Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="4">Total III</td><td>176</td><td colspan="2">218 794</td></tr><tr><td colspan="4">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td colspan="2">348 312</td></tr><tr><td rowspan="3">RENOIS</td><td>(1)</td><td>Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td colspan="2"></td><td>(4)</td><td colspan="2">Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td>(2)</td><td>Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td colspan="2"></td><td>(5)</td><td colspan="2">Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td><td colspan="2">20 377</td></tr><tr><td>(3)</td><td>Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td colspan="2"></td><td>(5)</td><td colspan="2">Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td><td colspan="2">11 250</td></tr></table>												ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	237 560		012			237 560		Autres *		014	19 972		016	3 831		16 141		Immobilisations corporelles *		028	44 625		030	22 750		21 875		Immobilisations financières * (1)		040			042					Total I (5)				044	302 157		048	26 581		275 576		ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052					Marchandises *		060			062					Avances et acomptes versés sur commandes		064			066					Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	66 703		070			66 703		Autres * (3)		072	5 620		074			5 620		Valeurs mobilières de placement		080			082					Disponibilités		084	413		086			413		Charges constatées d'avance *		092			094					Total II				096	72 736		098			72 736		Total général (I + II)				110	374 893		112	26 581		348 312		PASSIF												Exercice N 1		NET		CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			3 000		Écarts de réévaluation		124					Réserve légale		126			300		Réserves réglementées *		130					Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			132	65 578		Report à nouveau		134					Résultat de l'exercice		136			60 640		Subventions d'investissement		137					Provisions réglementées		140					Total I				142	129 518		Provisions pour risques et charges				Total II		154			DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			85 477		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					Fournisseurs et comptes rattachés *		166			57 447		Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	16 966		172	35 451		Comptes courants d'associés		173			76		Autres dettes		175			40 343		Produits constatés d'avance		174					Total III				176	218 794		Total général (I + II + III)				180	348 312		RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	20 377		(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	11 250	
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	237 560		012			237 560																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
		Autres *		014	19 972		016	3 831		16 141																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Immobilisations corporelles *		028	44 625		030	22 750		21 875																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Immobilisations financières * (1)		040			042																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Total I (5)				044	302 157		048	26 581		275 576																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
		Marchandises *		060			062																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	66 703		070			66 703																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
		Autres * (3)		072	5 620		074			5 620																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Valeurs mobilières de placement		080			082																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Disponibilités		084	413		086			413																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Charges constatées d'avance *		092			094																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Total II				096	72 736		098			72 736																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Total général (I + II)				110	374 893		112	26 581		348 312																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
PASSIF												Exercice N 1		NET																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			3 000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Écarts de réévaluation		124																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Réserve légale		126			300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Réserves réglementées *		130																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			132	65 578																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	Report à nouveau		134																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Résultat de l'exercice		136			60 640																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Subventions d'investissement		137																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Provisions réglementées		140																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Total I				142	129 518																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Provisions pour risques et charges				Total II		154																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			85 477																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			57 447																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	16 966		172	35 451																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	Comptes courants d'associés		173			76																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Autres dettes		175			40 343																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Produits constatés d'avance		174																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Total III				176	218 794																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Total général (I + II + III)				180	348 312																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	20 377																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	11 250																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																

Par copie conforme certifiée

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AM CONSTRUIRE MALIN

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
					217	1 972	218	400 090		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						226			
Autres produits						230	7			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	400 097		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	138 680		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243	32	244	11 359	
	Rémunérations du personnel *						250	120 211		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	33 862		
	Dotations aux amortissements *						254	10 476		
					dont amortissement du fonds de commerces				255	
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	6 332		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	320 920		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	79 178		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	2 764			
Produits exceptionnels (IV)						290	11 250			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	11 318			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	15 706			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	60 640		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	60 640	314			
Régime optionnel	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	15 706				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	3 476		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342		
				JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer)	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350		
	Droit divers									
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	79 822	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	79 822	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

AM CONSTRUIRE MALIN

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AM CONSTRUIRE MALIN

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	237 560	402		404		406	237 560				
	Autres	410	1 300	412	18 672	414		416	19 972				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 315	442		444		446	1 315				
	Installations générales agencements divers	450	30 866	452	722	454		456	31 588				
	Matériel de transport	460	20 172	462		464	18 667	466	1 505				
	Autres immobilisations corporelles	470	9 234	472	982	474		476	10 217				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	300 447	492	20 377	494	18 667	496	302 157				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	510	502	3 321	504		506	3 831		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	378	532	132	534		536	509		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	12 970	542	4 050	544		546	17 075		
	Matériel de transport	550	7 938	552	1 027	554	8 400	556	565		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 709	562	1 892	564		566	4 601		
TOTAL		570	24 505	572	10 421	574	8 400	576	26 581		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	Matériel de trans								
	6	7	8	9	10				

Immo- bilis- ations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
					Court terme *	Long terme									
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧							
1	18 667	8 400	10 267	11 250	983										
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	18 667	580	8 400	582	10 267	584	11 250	586	983	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL						596	983	585		597		599			

SAGE Experts-comptables janvier 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : AM CONSTRUIRE MALIN										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	3 503
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	3 503
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	24 229
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	81 654
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	19 102
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:AM CONSTRUIRE MALIN.....															Néant ☐ *																
Exercice ouvert le: ..01/10/2024. et clos le:30/09/2025															Données en nombre de mois					1	2										
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																															
Effectif moyen du personnel * :															376	2,00															
Dont apprentis															657	1,00															
Dont handicapés															651																
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861	2,00															
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																															
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108	400 090															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															118																
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															119	983															
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105																
TOTAL 1															106	401 073															
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115	7															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143																
Subventions d'exploitation reçues															113																
Variation positive des stocks															111																
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153																
TOTAL 2															144	7															
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																															
Achats															121	20 424															
Variation négative des stocks															145																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															125	74 676															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															146																
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133																
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148	6 332															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128																
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135																
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															150																
TOTAL 3															152	101 432															
IV - Valeur ajoutée produite																															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															137	299 648															
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117	299 648															
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															020	X															
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022	401 073					Effectifs au sens de la CVAE *					023	2,00				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															026																
Période de référence															024	0 1 / 1 0 / 2 0 2 4					160	3 0 / 0 9 / 2 0 2 5									
Date de cessation																															
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																															

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30092025

SIREN

894294594

Dénomination de l'entreprise

AM CONSTRUIRE MALIN

Adresse (voie)

1 RUE DU FER A CHEVAL

Code postal

66240

 Ville

SAINT-ESTEVE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	30

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

 Nom de famille

DA COSTA

 Prénom(s)

Maxime

Nom d'usage % de détention

100,00

 Nb de parts ou actions

30

Naissance: Date

04/08/1992

 N° Département

66

 Commune

Perpignan

 Pays
Adresse : N°

2

 Voie

BIS RUE PASTEUR

Code Postal

66140

 Commune

CANET-EN-ROUSSILLON

 Pays

FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

30092025

SIREN

8 9 4 2 9 4 5 9 4

Dénomination de l'entreprise

AM CONSTRUIRE MALIN

Adresse (voie)

1 RUE DU FER A CHEVAL

Code postal

66240

Ville

SAINT-ESTEVE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

N° 2065-SD
2026Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des Impôts)
Tambre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 208-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
AM CONSTRUIRE MALIN 1 RUE DU FER A CHEVAL 66240 SAINT-ESTEVE					
SIRET	8	9	4	2	9
	4	2	9	4	5
	9	4	0	0	0
	3	7			
Mét : contact.construiremalin@gmail.com					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.		SI vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		37 322	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE COALA
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
cabinet Florence MONTOYA 33 rue Jordi Carbonell i Tries 66000 PERPIGNAN				Tél: 04.68.39.34.88	
Tél: 04.68.39.34.88				Tél:	
OGA/OMGA				Visueur conventionné	
(Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 05012026	
				Lieu : SAINT-ESTEVE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire : Maxime Emile Jacques D	
Examen de conformité fiscale (ECF)				Signature :	
Prestataire :					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e					
					f					
					g					
					h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
Maxime DA COSTA Gérant			30	2024	36 001					
2 BIS RUE PASTEUR 66140 CANET-EN-ROUSSILLON				2025	46 599					
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		38 441	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
			MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁴⁾			MVLT réalisée au cours de l'exercice							
			MVLT restant à reporter							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice		a	
EBITDA fiscal de l'exercice		b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)		(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %		d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %		e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)		f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report			
A- Suivi des charges financières nettes en report			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i	
Montant des charges financières nettes en report transférées		(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)		(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th>Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)</th> <th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th>Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r			
Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																											
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m																														
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n																														
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o																														
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p																														
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q																														
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r																														

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AM CONSTRUIRE MALINNéant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3, 0, 9, 2, 0, 2, 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210							
	Production vendue	Biens	215		214							
		Services *	217	1 972	218	400 090						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitations reçues					226						
	Autres produits					230	7					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	400 097						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234						
	Variation de stocks (marchandises) *					236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	138 680					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				244	11 359					
	Rémunérations du personnel *					250	120 211					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	33 862					
	Dotations aux amortissements *					254	10 476					
	dont amortissement du fonds de commerces					255						
	Dotations aux provisions					256						
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)				259	6 332					
					260							
Total des charges d'exploitation (II)					264	320 920						
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	79 178						
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	2 764						
Produits exceptionnels (IV)					290	11 250						
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))			300	11 318						
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D))			348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	15 706						
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	60 640						
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	60 640	314						
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	15 706						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	3 476						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342					
				JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (art 44 quindécies A)	181							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer)	344							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993							
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643							
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647							
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641							
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	79 822	354		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356			
Déficits antérieurs reportables *					dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	79 822	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

AM CONSTRUIRE MALIN

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : AM CONSTRUIRE MALINNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	237 560	402		404		406	237 560				
	Autres	410	1 300	412	18 672	414		416	19 972				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 315	442		444		446	1 315				
	Installations générales agencements divers	450	30 866	452	722	454		456	31 588				
	Matériel de transport	460	20 172	462		464	18 667	466	1 505				
	Autres immobilisations corporelles	470	9 234	472	982	474		476	10 217				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	300 447	492	20 377	494	18 667	496	302 157				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	510	502	3 321	504		506	3 831		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	378	532	132	534		536	509		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	12 970	542	4 050	544		546	17 075		
	Matériel de transport	550	7 938	552	1 027	554	8 400	556	565		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 709	562	1 892	564		566	4 601		
TOTAL		570	24 505	572	10 421	574	8 400	576	26 581		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5				
	Matériel de trans								
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
					Court terme *	Long terme									
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧							
1	18 667	8 400	10 267	11 250	983										
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	18 667	580	8 400	582	10 267	584	11 250	586	983	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL		596	983	585		597		599							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : AM CONSTRUIRE MALIN

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	3 503
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	3 503
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	24 229
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	81 654
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	19 102
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:AM CONSTRUIRE MALIN.....										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le: ..01/10/2024.. et clos le:30/09/2025								Données en nombre de mois		1	2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :										376	2,00	
Dont apprentis										657	1,00	
Dont handicapés										651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	2,00	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	400 090	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	983	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105		
TOTAL 1										106	401 073	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	7	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143		
Subventions d'exploitation reçues										113		
Variation positive des stocks										111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153		
TOTAL 2										144	7	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats										121	20 424	
Variation négative des stocks										145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	74 676	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	6 332	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150		
TOTAL 3										152	101 432	
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	299 648	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	299 648	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022	401 073	Effectifs au sens de la CVAE *	023	2,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026		
Période de référence										024	0 1 / 1 0 / 2 0 2 4 160 3 0 / 0 9 / 2 0 2 5	
Date de cessation											/ / / / /	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.												

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 30092025

SIREN 8 9 4 2 9 4 5 9 4

Dénomination de l'entreprise AM CONSTRUIRE MALIN

Adresse (voie) 1 RUE DU FER A CHEVAL

Code postal 66240 Ville SAINT-ESTEVE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	30

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille DA COSTA Prénom(s) Maxime
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 30
Naissance: Date 04/08/1992 N° Département 66 Commune Perpignan Pays
Adresse : N° 2 Voie BIS RUE PASTEUR
Code Postal 66140 Commune CANET-EN-ROUSSILLON Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

30092025

SIREN

8 9 4 2 9 4 5 9 4

Dénomination de l'entreprise

AM CONSTRUIRE MALIN

Adresse (voie)

1 RUE DU FER A CHEVAL

Code postal

66240

Ville

SAINT-ESTEVE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AM CONSTRUIRE MALIN 1 RUE DU FER A CHEVAL 66240 SAINT-ESTEVE			
SIRET	8 9 4 2 9 4 5 9 4 0 0 0 3 7	Mél : contact.construiremalin@gmail.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		37 322	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %					
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

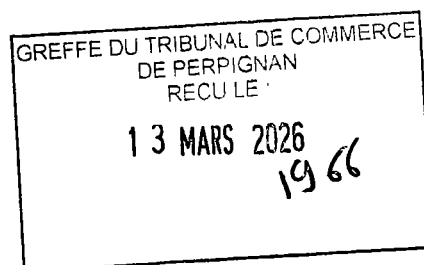
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA
---	-----	---	-----	--	------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
cabinet Florence MONTOYA 33 rue Jordi Carbonell i Tries 66000 PERPIGNAN Tél: 04.68.39.34.88		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 05012026
			Lieu : SAINT-ESTEVE
			Qualité et nom du signataire : Maxime Emile Jacques D
			Signature :
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)			Prestataire :



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c										
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d										
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e										
						f										
						g										
						h										
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i										
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j										
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)										
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:									
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
							Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements			
1			2		3		4		5		6		7		8	
Maxime DA COSTA Gérant			30		2024		36 001									
2 BIS RUE PASTEUR 66140 CANET-EN-ROUSSILLON					2025		46 599									
I DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %								
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		38 441		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice												
				MVLT imputée sur les PVL de l'exercice												
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁴⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice												
				MVLT restant à reporter												
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS																
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice		a	
EBITDA fiscal de l'exercice		b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)		(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %		d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %		e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)		f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report			
A- Suivi des charges financières nettes en report			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i	
Montant des charges financières nettes en report transférées		(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)		(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report																														
		<table border="1"> <tr> <th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th>Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)</th> <th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th>Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5</td> <td>m</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4</td> <td>n</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3</td> <td>o</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2</td> <td>p</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1</td> <td>q</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N</td> <td>r</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		
Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																											
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r																													

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

A.M. CONSTRUIRE MALIN

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)

Au capital de 3.000 euros

**Siège social : 1, rue du fer à cheval
66 240 St ESTEVE**

RCS Perpignan 894 294 594

RAPPORT DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30.09.2025

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30.09.2025 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan ;
- Le compte d'exploitation générale ;
- Le compte des pertes et profits ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le compte de résultats fait apparaître un bénéfice de 60 640 euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de reporter à nouveau conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I-RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Présentation des États Financiers : Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation de la Société au cours de l'exercice :

Le chiffre d'affaires enregistré à l'issue de l'exercice objet de notre assemblée est de 400 097€

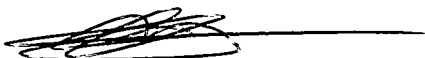
Le résultat d'exploitation ressort à 79 178€.

Compte tenu des produits et des charges de toute nature, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 60 640 €, que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Achat de matières premières.....	0€
Autres achats et charge externes	1 38 686€
Impôts et Taxes	11 359 €
Charges Sociales	3 3 862€

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Rien ne semble devoir être signalé.



Activité de la société en matière de recherche et développement :
L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

II- Conventions visées à l'article 223.19 du N.C.P.C.

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article 223.19 du N.C.P.C mention de l'absence de conventions.

III- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 60 640€ en report à nouveau.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

LE GÉRANT
Monsieur MAXIME DA COSTA



A.M. CONSTRUIRE MALIN

**Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Au Capital de 3 000,00 Euros
Siège Social : 1, rue du fer à cheval 66240 St Estève
RCS PERPIGNAN N°894 294 594**

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23/02/2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gérance sur l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférent à l'exercice clos le 30/09/2025, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat qui s'analyse en un bénéfice de 60 640€ au compte de report à nouveau.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale déclare qu'une convention visée à l'article 223. 19 du N.C.C. est intervenue au cours de l'exercice qui sera ratifié dans la prochaine résolution.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.



A.M. CONSTRUIRE MALIN

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)

Au capital de 3.000 euros

Siège social : 1, rue du fer à cheval 66240 Saint-Estève

RCS Perpignan 894 294 594

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23/02/2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 60 640 euros en report à nouveau.

Certifié conforme
La gérance



A.M. CONSTRUIRE MALIN

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Au Capital de 3 000,00 Euros
Siège Social : 1, rue du fer à cheval 66240 St Estève
RCS PERPIGNAN N°894 294 594

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt trois février à dix heures,
L'associé unique de la SA 'L.A.M. CONSTRUIRE MALIN, au capital de 3 000,00€ dont le siège se situe 1, rue du fer à cheval 66240 St Estève, RCS Perpignan 894 294 594
S'est réuni au siège sur la convocation qui lui en a été faite par le gérant ainsi qu'il ait dit ci-après. En effet,
l'Assemblée est présidée par Monsieur DA COSTA Maxime, gérant associé ;

Le Président constate que sont présents tous les associés ci-après dénommés et que par suite l'assemblée déclare irrecevable toute action en nullité pour vice de convocation.

Est présent :

Monsieur DA COSTA Maxime,
30 parts numéros 1 à 30, ci.....30 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social.....30 parts

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- Le rapport de la gérance sur l'exercice clos le 30/09/2025 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223.19. du N.C.C. ;
- Le compte d'exploitation générale, le compte de pertes et profits, le bilan et l'inventaire ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions à la gérance, ce dont les associés lui donnent acte.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :



- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2025 ;
- Quitus à la gérance de sa gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Conventions visées à l'article 223-19 du N.C.C ;
- Pouvoirs à donner ;
- Questions diverses.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Puis, personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gérance sur l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférent à l'exercice clos le 30.09.2025, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat qui s'analyse en un bénéfice de 60 640 euros au compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 223.19 du N.C.C., en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 00 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant.

LE GÉRANT ASSOCIÉ
M. PA COSTA Maxime

